



VOLUME 1, N°1

JUIN 2024

ISSN : 1987-1678



# REVUE INTERNATIONALE MAAYA

*Revue Semestrielle de l'Institut National de  
Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS)*

Courriel : [revuemaaya@revuemaaya.com](mailto:revuemaaya@revuemaaya.com)

Site Web : [www.revuemaaya.com](http://www.revuemaaya.com)

Bamako-Mali, Quartier : Hippodrome,

Rue : Amilcar Cabral

Tél : (+223) 73 16 68 24 / 73 10 48 27



*ISSN : 1987 -1678*

Revue Semestrielle de l'Institut National de Formation des  
Travailleurs Sociaux (INFTS) du Mali

Volume 1, Numéro 1, Juin 2024

Maquette et mise en page : Dr. Issa OUATTARA

## **ADMINISTRATION DE LA REVUE**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

**REDACTEUR EN CHEF** : Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

**REDACTEUR EN CHEF ADJOINT** : Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

### **SECRETAIRES DE REDACTION**

Dr Issa OUATTARA, Géographe-Environnementaliste, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Boureïma BAMADIO, Maître de Conférences, Informatique Appliquée aux Sciences Sociales, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

M. Ibrahima DIALLO, Informaticien, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

### **COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Psychologie Clinique et Pathologique, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Pr Idrissa Soïba TRAORE, Sociologie de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Essè AMOUZOU, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Sociologie du développement, Université de Lomé (Togo)

Pr Bouréma KANSAYE, Sciences Criminelles, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Pr Souleymane COULIBALY, Psychologie Clinique, CHU du Point-G de Bamako (Mali)

Pr Abdoulaye NIANG, Professeur Titulaire, Sociologie, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr Ismaila Zangou BARAZI, Arabe, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Afsata PARE, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Psychologie, Université Norbert Zongo (Burkina-Faso)

- Pr Seydou MARIKO, Géographie, Ecole Normale Supérieure (Mali)
- Pr Abdoulaye DIOP, Lettres, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- Pr Tamba DOUMBIA, Sciences de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Pr Augustin EMANE, Droit, Université de Nantes (France)
- Pr Akoye Massa ZOUMANIGUI, Sciences de l'Education, Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée (Guinée)
- Pr Mamadou Lamine DEMBELE, Droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)
- Pr Ya Eveline TOURE, Psychologie de l'Education, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte-d'Ivoire)
- Pr Samba DIOP, Anthropologie Médicale et Ethique, Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (Mali)
- Pr Assane DIAKHATE, Sciences de l'Education, Université Gaston Berger (Sénégal)
- Pr Mamadou DIA, Didactique des Langues, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)
- Pr Joseph SAHGUI, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Linguistique, Université d'Abomey Calavi (Bénin)
- Pr Adama DIABATE, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)
- Pr Aboubacar Sidiki COULIBALY, Littérature Anglaise, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Pr Emmanuel BECHE, Technologie Educative, Université de Maroua (Cameroun)
- Pr Angeline NANGA, Sociologie de la communication, Université Félix Houphouët Boigny (Côte-d'Ivoire)
- Pr Bréma Ely DICKO, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Pr Belko OUOLOGUEM, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Pr Sidy Lamine BAGAYOKO, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Cheick-Oumar FOMBA, Directeur de Recherche, Sciences de l'Éducation, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Amadou TRAORE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université de Ségou (Mali)

Dr Kawélé TOGOLA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Dr Ichaka CAMARA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Lamine Boubakar TRAORE, Maître de Conférences, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

#### **COMITE DE LECTURE**

Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Yao Jean-Aimé ASSUÉ, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie Sociale et Economique, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Dr Oumar TRAORE, Maître de Recherche, Sciences de l'Éducation, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Seydou KEITA, Maître de Recherche, Anthropologie, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Mali)

Dr Seydou LOUA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Aly TOUNKARA, Maître de Conférences, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Mohamed Oualy DIAGOURAGA, Maître de Recherche, Sociologie, Institut d'Etudes et de Recherche en Géronto-Gériatrie (Mali)

Dr Madjindayé YAMBAIDJE, Maître de Conférences, Littérature, Université de N'Djaména (Tchad)

Dr Ibrahima TRAORE, Maître de Conférences, Sociologie de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Youssouf KARAMBE, Maître de Conférences, Anthropologie, Institut National de la Jeunesse et des Sports (Mali)

Dr Fodié TANDJIGORA, Maître de Conférences, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Afou DEMBELE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Africaine, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Modibo DIARRA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Africaine, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Baba COULIBALY, Maître de Recherche, Géographie, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Fatoumata MAIGA, Maître de Conférences, Géographie de l'Environnement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Moussa dit Martin TESSOUGUE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Abdoukadi Oumarou TOURE, Maître de Conférences, Population - Environnement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Souleymane S. TRAORE, Maître de Conférences, Changements climatiques et Utilisation des Terres, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Djakanibé Désiré TRAORE, Maître de Conférences, Sciences Environnementales, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Kadidiatou COULIBALY, Maître de Conférences, Démographie-Migration, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Souleymane BENGALY, Maître de Conférences, Géomatique, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr El Haj Ousmane BORE, Maître de Conférences, Histoire, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Sékou Mamadou TANGARA, Maître de Conférences, Gestion du Patrimoine, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Salif TOGOLA, Maître de Conférences, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye GUINDO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie de la Santé, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Ahmadou MAIGA, Maître de Conférences, Psychologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Augustin BOMBA, Maître de Conférences, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Alassane GAOUKOYE, Maître de Conférences, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Moriké DEMBELE, Maître de Conférences, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Boureïma TOURE, Maître de Conférences, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Almamy SYLLA, Maître de Conférences, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr N'Gna TRAORE, Maître de Conférences, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Balla DIALLO, Maître de Conférences, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Hamed Baba SINGARE, Maître de Conférences, Sciences Economiques, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Ibrahim MALAM MAMANE SANI, Maître-assistant des Universités du CAMES, Sociologie, Université Abdou Moumouni (Niger)

Dr Yakouréoun DIARRA, Chargé de Recherche des Universités du CAMES, Sociologie de l'Environnement, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Drissa TRAORE, Maître-assistant des Universités du CAMES, Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte-d'Ivoire)

Dr Ibrahim MAIGA, Maître-assistant, Communication pour le Changement Social, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Dr Ahamadou DIYA, Chargé de Recherche, Géographie rurale, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa OUATTARA, Enseignant-Chercheur, Géographie de l'Environnement, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Abdoulaye KONE, Maître-assistant, Droit de la Santé, Inspection de la Santé (Mali)

Dr Boubacar SANOGO, Maître-assistant, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fatoumata FOFANA, Maître-assistant, Communication pour le Changement Social, Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (Mali)

Dr Mariam MAIGA, Maître-assistant, Droit de la Santé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye N'Tigui KONARE, Maître-assistant, Economie du développement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Bréhima Chaka TRAORE, Maître-assistant, Sociologie de la Santé, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Amadou SOW, Enseignant-Chercheur, Droit Privé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Seydou YALCOUYE, Enseignant-Chercheur, Sciences Politiques, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Adama KONE, Enseignant-Chercheur, Géographie Humaine, Université de Gestion et du Développement Durable (Mali)

## INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

---

Les textes soumis à la **Revue Internationale MAAYA (RIM)** doivent se conformer scrupuleusement aux recommandations aux auteurs, notamment les normes typographiques, scientifiques et de référencement. Ils doivent aussi être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication ou d'une publication dans une autre revue.

Les normes rédactionnelles de la revue sont essentiellement celles du CAMES pour les Lettres et Sciences Humaines connues sous l'appellation de NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>ème</sup> session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI).

### STRUCTURE DE L'ARTICLE

La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale, la structure suivante est recommandée : **Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain, la structure suivante est recommandée : **Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Matériel et Méthodes, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.**

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, des références bibliographiques, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres arabes jusqu'à 3 niveaux, pas plus. Seule la première lettre des titres et sous-titres doit être en majuscule (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.1.1 ; 1.2 ; 1.2.1 ; 2. ; 2.1 ; 2.1.1 ; 3. ; 3.1 ; 3.1.1., etc.).

### CITATIONS ET NOTES DE BAS DE PAGE

Les passages cités sont présentés en italique et entre guillemets. Toutefois, les citations de plus de trois lignes sont renvoyées à la ligne avec une interligne de 1 et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point sans guillemets. Les références de citations sont intégrées au texte citant selon la norme APA suivant les cas, de la façon suivante : **Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées.**

**Exemples :**

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères (M. Diakité, 1985, p. 105).

- Parlant des itinéraires thérapeutiques suivis par les patients après une fracture osseuse, I. Diallo (2022, p.211) écrit :

La plupart des patients commencent par la médecine moderne pour terminer au niveau de la médecine traditionnelle. Certains se consacrent entièrement à la médecine traditionnelle. Ces itinéraires se caractérisent par leurs tracasseries dans l'accès aux soins adéquats. La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires.

Les références bibliographiques en notes de bas de page ne sont pas acceptées. Elles doivent être insérées dans le texte suivant la norme APA : **Nom auteur, Année, Pages.**

**Exemple 1 :** La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires (I. Diallo, 2022, p.211).

**Exemple 2 :** Selon I. Diallo (2022, p.211) : « La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires. »

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nd</sup>e éd).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

**- Pour un ouvrage**

**Exemple :** AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

**- Pour un ouvrage collectif ou chapitre d'ouvrage**

**Exemple :** KONE Félix-Yaouaga, 2005, La décentralisation à Katiola : jeux et enjeux, in FEY Claude (dir. ou éd), *La décentralisation au Mali*, Paris, L'Harmattan, p.160-200.

**- Pour un article**

**Exemple :** OUATTARA Issa, DIAKITE Abdoulaye, DIALLO Issa, 2023, « Modes de gestion, effets environnementaux et sanitaires des boues de vidange en Commune I du District de Bamako », *KURUKAN FUGA - La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales*, vol 2, n°6, pp. 156-167.

**- Pour une thèse ou un mémoire**

**Exemple :** N'DIAYE Baba Faradji, 2015, *Changements climatiques et dynamiques des systèmes de production agricole dans le Cercle de Banamba, Région de Koulikoro au Mali*, Thèse de doctorat, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Bamako, Mali.

**- Pour les sources Internet**

**Exemple :** DURAND Michel, 2012, La gestion des déchets dans une ville en développement : comment tirer profit des difficultés actuelles à Lima, *Flux*, n°87, pp.18-28, [en ligne], <http://www.cairn.info/revue-flux>, consulté le 12/1<sup>er</sup>/2016.

## **REGLES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE L'EDITION SCIENTIFIQUE**

La revue est particulièrement intransigeante sur le plagiat qui discrédite la revue et déshonore à vie un scientifique. A cet effet, la revue dispose d'un logiciel anti-plagiat auquel tous les articles sont soumis. A la suite de cette vérification, les articles qui seraient une reproduction partielle ou entière de travaux d'autrui, seront immédiatement rejetés avant leur soumission aux lecteurs anonymes.

## **DIRECTIVES DE PRESENTATION DES MANUSCRITS**

### **Format général du manuscrit**

Le fichier doit être au format Word (.doc ou .docx) avec une marge haut/bas ; gauche/droite de 2,5 cm de format A4, et en caractères Times New Roman.

### **Volume du texte**

Le volume du texte doit être compris entre 15 000 et 35 000 signes y compris l'espace. L'article doit être compris entre 10 et 15 pages.

### **Titre**

Le titre doit être original, spécifique, informatif, concis, et compréhensible par des lecteurs qui ne sont pas du domaine de l'auteur. Il doit être centré avec une police de taille 14 en gras, en majuscule et à l'interligne 1. Le titre ne doit pas dépasser 15 mots dans la mesure du possible. Il doit être en français suivi de sa traduction en anglais, et en anglais suivi de sa traduction en français en fonction de la langue d'écriture de l'article.

**Auteurs et Institutions d'affiliation**

Les prénoms et noms complets des auteurs doivent être indiqués et séparés par une virgule. Ils doivent être suivis par l'affiliation des auteurs comme suit : nom de l'institution, ville, pays.

Le prénom (en minuscule, sauf première lettre) suivi du nom (en majuscule) et l'adresse de l'auteur, doivent être à la taille 12 points et à l'interligne 1 et en gras. Le titre de l'article, le prénom et nom de l'auteur ainsi que son adresse doivent être dans des paragraphes différents et séparés par un espace.

Pour les articles collectifs, l'auteur correspondant doit être marqué en Astérisque (\*) avec son adresse exacte, e-mail et numéro de téléphone dans un paragraphe différent.

**Ces informations ne sont pas transmises aux lecteurs.**

**Titres et sous-titres**

Les titres et sous titres sont autorisés jusqu'à 3 niveaux, pas plus. Seule la première lettre des titres et sous titres doit être en majuscule.

**Résumé et mots clés**

Le résumé doit exposer brièvement : le contexte, la problématique et l'objectif de l'étude, la méthodologie utilisée, les résultats majeurs de la recherche, et ouvrir le sujet vers d'autres perspectives. Il ne doit pas dépasser 300 mots et cinq (5) mots-clés classés par ordre alphabétique. Les auteurs sont invités à minimiser l'utilisation des abréviations dans le résumé.

**Illustrations (tableaux, graphiques, images, cartes, schémas)**

Les tableaux, graphiques, cartes, images, schémas doivent être faits dans des formats simples et numérotés en chiffres arabes. Les titres doivent être placés au-dessus (exemple : Tableau 1 : titre) et leurs sources en-dessous. Les références aux tableaux, graphiques, images, cartes dans le texte doivent être placées entre parenthèses à la fin de la phrase.

Les images doivent être au format JPEG ou PNG avec une résolution d'au moins 200 dpi, 10×15 cm et un minimum de 1 000 pixels de large.

**CORPS DU TEXTE**

Le corps du texte doit être en police de taille 12, Times New Roman avec une interligne de 1.5 sans espacement de paragraphe.

Le manuscrit soumis doit être présenté sous le format IMRaD, comme suit :

**Introduction****Matériel et méthodes****Résultats et****Discussion**

## Références bibliographiques

Le corps du texte doit inclure :

### Introduction

Elle doit présenter le contexte du sujet, faire le point sur la revue de la littérature à partir de références bibliographiques, et énoncer les objectifs/hypothèses de l'étude. A ce niveau, l'auteur doit privilégier la démarche en entonnoir en traitant de l'état de la question à l'échelle mondiale, continentale, nationale et locale.

### 1. Matériels et méthodes

Cette section doit présenter la zone d'étude : géographiquement, socio-économiquement et culturellement, la période de l'étude, les approches utilisées pour conduire l'étude incluant les matériels utilisés, la description des outils utilisés pour la collecte des données. Les techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données doivent être précisées à ce niveau. La population cible de l'étude, l'échantillon retenu : taille, composition, critères de choix, et les variables de l'étude doivent être clairement précisés et justifiés.

### 2. Résultats

A ce niveau, il s'agit d'exposer de façon claire, rigoureuse et objective les résultats, les interpréter et les analyser.

### 3. Discussion

Elle doit rappeler l'essentiel des résultats, établir leurs liens avec l'objectif de l'étude et faire une analyse critique de la validité des résultats. Elle comparera les résultats obtenus à ceux de travaux déjà effectués qui les confirment ou les infirment.

### Conclusion

Elle doit rappeler ce qui a été fait comme travail à la lumière de la problématique et indiquera si la problématique posée dans l'introduction a été répondue ou pas. Elle devra également indiquer à la fin la portée, les limites de l'étude et les perspectives.

### Références bibliographiques

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités dans le corps de l'article. Ces références doivent être classées par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

**Remerciements (s'il y a lieu) :** les remerciements seront placés à la fin de l'article.

## ÉDITORIAL

---

La création de la **Revue Internationale MAAYA (RIM)**, témoigne de l'engagement scientifique de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS) du Mali à contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques. Revue pluridisciplinaire à comité de lecture, la **RIM**, publie les articles en ligne dans le domaine des Lettres et Sciences Humaines. La revue ne peut publier un article que s'il se conforme aux normes CAMES pour les Lettres et Sciences Humaines connues sous l'appellation de NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>ème</sup> session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI). Les articles soumis à la revue sont anonymement instruits par deux spécialistes. Sur la base des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication du manuscrit, de son rejet ou demande à l'auteur de le réviser.

Le présent numéro est composé de 17 articles. Certains auteurs ont traité : l'employabilité des jeunes diplômés en Sociologie au Mali, l'autonomisation économique des femmes à Odienné en Côte-d'Ivoire, la prise en charge de la malnutrition à Ouahigouya au Burkina Faso, le sport comme facteur de relance post-COVID. D'autres auteurs se sont penchés sur les questions d'éducation inclusive, d'intégration des élèves en situation de handicap au Mali et sur la contribution de l'ONG World Vision à l'éducation des enfants au Mali. La question environnementale est traitée à travers : l'exploitation artisanale de l'or et ses implications dans l'accès aux ressources renouvelables dans le cercle de Kéniéba au Mali, la dynamique spatio-temporelle des végétaux aquatiques envahissants dans le lit du fleuve Niger à Bamako, l'impact des activités agropastorales sur la dynamique des ressources forestières dans la commune de Benkadi-Founia (cercle de Kita) au Mali, la gestion des déchets à Bamako et dans la ville de Macina. Un autre groupe d'auteurs s'est intéressé à la gouvernance migratoire au Mali, à l'implication des conducteurs de motos-taxis dans les accidents routiers à Bamako, à la gouvernance décentralisée et à la question de l'intersubjectivité discursive.

La diversité des thématiques illustre le caractère pluridisciplinaire de la revue.

En ma qualité de Directeur de publication, j'exprime ma profonde gratitude au Comité scientifique et de lecture, au Comité de rédaction qui, ont rendu possible ce numéro.

Agréable lecture !

---

**Le Directeur de publication**

**Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO**  
*Chevalier de l'Ordre National*

**AVERTISSEMENT**

**Les opinions émises dans les contributions n'engagent que leurs auteurs.**

## SOMMAIRE

---

### ▪ SOCIOLOGIE / ANTHROPOLOGIE

EMPLOYABILITE DES JEUNES DIPLOMÉS EN SOCIOLOGIE AU MALI, *Mohamed A. HAÏDARA*.....1

POTERIE TRADITIONNELLE ET AUTONOMISATION SOCIOÉCONOMIQUE DES FEMMES A ODIENNE (CÔTE-D'IVOIRE), *Drissa DIARRASSOUBA, Lacina COULIBALY*.....13

FACTEURS SOCIOCULTURELS ET IMPLICATION DES MÈRES DANS LA PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION À OUAHIGOUYA (BURKINA FASO), *Koana Jacques LOMPO, Nabonswindé François Dieudonné SAWADOGO, Miyemba LOMPO*.....27

LE SPORT, FACTEUR DE RELANCE POST- COVID-19 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MALI, *Mahamadou N. KEITA, Abdoulaye DOUMBIA, Abba MAHAMANE*.....43

### ▪ SCIENCES DE L'ÉDUCATION / PSYCHOLOGIE

EFFETS DU REGARD D'AUTRUI SUR L'INTEGRATION ET L'INCLUSION SCOLAIRES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR DANS LES LYCÉES PUBLICS DU MALI : CAS DE L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE BAMAKO RIVE-GAUCHE, *Gouanson dit Daouda DIARRA, Tiégué DEMBELE*.....57

ANALYSE DES DÉFIS ET ENJEUX LIÉS A L'ÉDUCATION INCLUSIVE AU MALI : CAS DE LA DÉFICIENCE VISUELLE DANS HUIT ÉCOLES FONDAMENTALES DU DISTRICT DE BAMAKO, *Oumou TRAORÉ*.....72

ESTIME DE SOI DANS UNE PERSPECTIVE D'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP VISUEL À L'INSTITUT NATIONAL DES AVEUGLES DU MALI, *Abocar MAHAMANE, Guida Séyo WAÏGALO*.....89

CONTRIBUTION DE L'ONG WORLD VISION A L'ÉDUCATION DES ENFANTS DANS LA COMMUNE RURALE DE SAFO AU MALI, *Moïse DAGNOKO*.....103

### ▪ ENVIRONNEMENT

EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES DANS LE CERCLE DE KENIEBA AU MALI, *Baba Faradji N'DIAYE, Abdoukadi Oumarou TOURE, Issa OUATTARA*.....118

MODES DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES MENAGERS DE LA VILLE DE MACINA, REGION DE SEGOU (MALI), *Seydou A. TOGOLA, Baba COULIBALY, Idrissa KELLY, Souleymane LELENTA*.....135

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU DÉPÔT D'ORDURES DE DAOUDABOUGOU EN COMMUNE V DU DISTRICT DE BAMAKO, <i>Yakouréoun DIARRA, Issa DIALLO, Lamine SANDY</i> .....	150
ACTIVITÉS AGROPASTORALES ET DYNAMIQUE DES RESSOURCES FORESTIÈRES DANS LA COMMUNE RURALE DE BENKADI-FOUNIA, CERCLE DE KITA, <i>Gabriel DIAKITÉ, Modibo Zoumana COULIBALY, Bakari SANOGO</i> .....	166
DYNAMIQUE SPATIO-TEMPORELLE DES VÉGÉTAUX AQUATIQUES ENVAHISSANTS DANS LE LIT DU FLEUVE NIGER À BAMAKO (MALI), <i>Abou TANGARA, Baba Faradji N'DIAYE, Issa OUATTARA</i> .....	182
<b>▪ GEOGRAPHIE</b>	
LES ENJEUX DES INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS DES MIGRANTS DANS LA GOUVERNANCE MIGRATOIRE AU MALI, <i>Boulaye KEITA, Soumana A. MAÏGA</i> .....	197
IMPLICATION DES CONDUCTEURS NALENW DE MOTOS-TAXIS DANS LES ACCIDENTS ROUTIERS À BAMAKO, <i>Niagna dite Salimatou DIAKITÉ, Issa FOFANA</i> .....	212
<b>▪ DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL</b>	
GOUVERNANCE DÉCENTRALISÉE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL AU MALI : CAS DE LA COMMUNE RURALE DE DIOUNGANI, <i>Youssefou OUATTARA</i> .....	226
<b>▪ LETTRES</b>	
LA QUESTION DE L'INTERSUBJECTIVITÉ DISCURSIVE : DE LA COMMUNICATION AUX STATUTS DES SUJETS, <i>Papa Lamine SARR, Adama SANOGO</i> .....	239

---

## LES ENJEUX DES INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS DES MIGRANTS DANS LA GOUVERNANCE MIGRATOIRE AU MALI

---

**Boulaye KEITA <sup>(1)</sup>, Soumana A. MAÏGA <sup>(2)\*</sup>**

<sup>1</sup> Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

<sup>2</sup> Doctorant en Géographie des Migrations, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Mali /  
Laboratoire Mixte International (LMI-MaCoTer), Bamako, Mali

\*Correspondant : [maigasoumanaa@gmail.com](mailto:maigasoumanaa@gmail.com)

---

### Résumé

Cet article se fixe pour objectif de mettre en lumière les enjeux des interventions des associations des migrants dans la gouvernance migratoire au Mali. Notre méthodologie mobilise des données qualitatives collectées sur plusieurs terrains (Kayes, Bamako et Gao) de 2021 à 2023. Elle se base aussi sur des données recueillies lors d'ateliers, des conférences et des évaluations des programmes mis en œuvre dans le domaine migratoire au Mali. Il en résulte que la démocratie, en consacrant la liberté d'association à travers l'article 5 de la Constitution du 25 février 1992, a permis aux migrants maliens de se constituer en associations. Ces dernières interviennent dans l'assistance et la protection des migrants et leur accompagnement dans le processus de la réintégration durable. La vision de la gouvernance migratoire qu'elles défendent, les met souvent en conflit avec le pouvoir public, les organisations bi et multilatérales qui disposent pourtant des ressources dont elles ont énormément besoin. La convoitise de ces ressources crée une véritable tension entre les associations, ce qui complique leur gestion pour l'Etat malien et les rapports en leur sein en dépit du combat commun en faveur des migrants.

**Mots clés** : Enjeux, Gouvernance, Intervention, Migration, Organisation.

---

### THE CHALLENGES OF MIGRANT ORGANIZATIONS' INTERVENTIONS IN MIGRATION GOVERNANCE IN MALI

#### Summary

The aim of this article is to highlight the challenges of the interventions of migrants' associations in migration governance in Mali. Our methodology uses qualitative data collected in several fields (Kayes, Bamako and Gao) from 2021 to 2023. It is also based on data collected during workshops, conferences and evaluations of migration programmes in Mali. As a result,

democracy, by enshrining freedom of association through article 5 of the Constitution of 25 February 1992, has enabled Malian migrants to form associations. The latter are involved in the assistance and protection of migrants and their accompaniment in the process of sustainable reintegration. The vision of migration governance that they defend often puts them in conflict with the public authorities, bilateral and multilateral organizations, which nevertheless have the resources they need enormously. The greed for these resources creates a real tension between the associations, which complicates their management for the Malian state and relations within them, despite the common fight in favor of migrants.

**Keywords:** Challenges, Governance, Intervention, Migration, Organization.

### **Introduction**

A l'échelle internationale, depuis la fin des années 1990 et surtout 2000, l'on assiste à l'apparition d'un cadre de gouvernance qui, en plus des Etats, est élargi aux ONG et Organisations de la société civile, faisant ainsi de la migration, un domaine d'interventions plurielles (C. Wihtol De Wenden, 2017, p.7).

Au Mali à l'instar de la plupart de pays africains, la décennie 1990 marque l'avènement de la démocratie qui va de pair avec la consécration de plusieurs formes de liberté dont la liberté associative. Dans le domaine migratoire où le Mali se caractérise par la forte dispersion de ses ressortissants, elle marque le début de la reconnaissance politique des autorités nationales à l'endroit des Maliens établis à l'extérieur, du fait notamment de multiples efforts financiers et sociaux qu'ils consentissent pour le développement national (S. Keita, 2009, paragraphe. 13).

La reconnaissance politique de Maliens établis à l'extérieur par les autorités nationales s'est concrétisée pour la première fois par leur invitation à participer aux travaux de la Conférence nationale tenue à Bamako du 29 juillet au 12 août 1991. Cette conférence était aussi l'occasion pour les délégués de la diaspora de partager leurs préoccupations et de définir leur stratégie en vue de participer au développement de la patrie.

L'une des recommandations phares dans la gestion des Maliens établis à l'Extérieur lors de ladite conférence était la création d'une faitière des Maliens de la diaspora dans les pays d'accueil avec une représentation au niveau national. C'est dans ce cadre que le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) a été créé courant novembre 1991. Il a pour but d'appuyer les pouvoirs publics dans l'information, la sensibilisation, l'encadrement, l'assistance, la défense des droits et intérêts de la diaspora malienne.

Depuis le début des années 2000, plusieurs réformes politiques et institutionnelles ont été opérées par les autorités nationales pour une meilleure gouvernance des migrations. Il s'agit notamment de la création d'un Ministère délégué en charge des Maliens établis à l'Extérieur et d'un Ministère de plein exercice depuis 2004 ; de l'adoption d'une Politique Nationale de Migration (PONAM) et son plan d'actions ; de la mise en place d'un fonds pour venir en aide aux Maliens en situation de détresse à l'extérieur ; de la mise en place d'un fonds pour accompagner la réintégration des migrants de retour.

Au-delà, au gré du cadre démocratique et politique propice mentionné ci-dessus, et au fur et à mesure de l'intensification des migrations de retour notamment forcées, d'autres associations des migrants sont constituées. De nos jours, l'on dénombre au niveau national plus de 200 associations représentant les migrants maliens, même si un bon nombre d'entre elles restent non fonctionnelles. De façon indépendante ou non, ces associations mènent des actions considérables en faveur des migrants de retour et des migrants sur les routes migratoires. Par ces interventions, elles entretiennent à la fois des rapports positifs et conflictuels avec les autorités nationales, les Organisation Non Gouvernementales (ONG) et organisations internationales intervenant dans la migration. Entre elles également, même si elles se battent toutes officiellement en faveur des migrants, leurs rapports sont dans certains cas conflictuels.

L'objectif de cet article est donc, d'analyser les enjeux liés aux interventions des organisations de la société civile des migrants dans la gouvernance migratoire au Mali. Pour ce faire, nous nous attachons à analyser, le contexte et les facteurs de constitution des migrants en associations, leurs logiques d'intervention dans la gouvernance migratoire et les interactions en leur sein et avec les autres acteurs du domaine.

## **1. Matériel et méthodes**

La zone d'étude couverte est assez large, car cet article résulte d'un ensemble de terrains réalisés de 2021 à 2023 dans le cadre d'une thèse de doctorat en géographie des migrations, des missions d'études et de participation à des activités sur la migration. Elle couvre donc, le district de Bamako, les régions de Kayes et Gao situées respectivement à l'Ouest et au Nord-Est du Mali. Ces zones cumulent à la fois les statuts de zones de départ, de transit et d'installation. L'importance des flux migratoires dans ces zones y a contribué à l'émergence de plusieurs associations dont certaines ont été ciblées par les entretiens semi-directifs.

Notre approche méthodologique est qualitative et a consisté en la réalisation d'entretiens semi-directifs avec les associations des migrants évoluant dans ces villes. Au total nous avons réalisé 13 entretiens semi-directs répartis comme suit : 9 à Bamako, 3 à Gao et 1 à Kayes. Le choix des interviewés a été fait de façon raisonnée en fonction de leur disponibilité pour les entretiens. Ainsi, dans certains cas, des entretiens ont été réalisés avec des présidents d'associations, dans d'autres cas, avec des chargés des questions sociales et migratoires, et dans d'autres cas encore, avec des membres de bureaux exécutifs des associations.

Les entretiens ont été réalisés sur la base d'un guide d'entretien dont les axes sont les suivants : contexte de retour des membres et de création de l'association ; les actions réalisées en faveur des migrants membres ou non de l'association, les raisons d'intervention dans le domaine migratoire ; les rapports aux autres acteurs et perceptions de leurs interventions dans la migration. Outre ces entretiens semi-directifs, le matériel de cet article comprend des notes prises dans le cadre des ateliers et des conférences sur la migration, et également des discussions informelles avec les acteurs associatifs des migrants. Les informations issues de ces entretiens ont fait l'objet d'analyses de contenus dont les résultats sont présentés dans les paragraphes ci-après.

## **2. Résultats**

### **2.1. Contexte et facteurs de constitution des migrants en associations au Mali**

L'avènement de la démocratie a ouvert la voie à la liberté de se regrouper en association. Ainsi, la migration internationale malienne s'accompagne d'un ensemble de pratiques associatives dans les pays de séjour ou après le retour dans le pays d'origine. Au Mali, depuis la décennie 1990, l'on assiste à une intensification des migrations de retour qui se démarquent par leur nature largement contrainte, massive et collective, leurs conditions principalement impécunieuses d'un point de vue matériel et financier. Elles renferment des migrants aux profils sociodémographiques divers et aux expériences migratoires complexes, et sont accompagnées par la constitution des migrants en associations.

Au fur et à mesure des migrations de retour, le nombre d'associations des migrants augmente. De nos jours, il existe au Mali, plus de deux cents (200) associations regroupant les migrants maliens. Celles-ci peuvent se distinguer en deux principales catégories. La première concerne les associations qui se disputent la représentation des Maliens établis à l'extérieur, qui ont donc des bureaux permanents au Mali et des conseils de base dans plusieurs pays à travers le monde. Il

s'agit du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) créé en novembre 1991 à la suite de la conférence nationale et du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne créé récemment en 2015, par quelques dissidents du HCME. La seconde catégorie est relative aux associations qui naissent dans le cadre des migrations de retour massives. Parmi les associations de cette catégorie, l'on peut mentionner à Bamako, l'Association Malienne des Expulsés (AME) créée en 1996, l'Association des Refoulés de l'Afrique Centrale au Mali (ARACEM) créée en 2006, l'Association Retour Travail Dignité (ARTD) créée en 2006, l'Association Espoir et Renaissance (AER) mise en place en 2013 par les migrants de retour de l'Arabie saoudite etc. Dans la ville de Kayes, on peut retenir l'existence de deux associations à savoir l'Association des Migrants de Retour de la région de Kayes (AMRK) créée en 1997 par des migrants de retour de la France et l'association dénommée Migrants Clandestins de Retour Volontaire de la Région de Kayes créée en octobre 2022 par des migrants originaires de la région de Kayes rapatriés depuis les pays du Maghreb par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). A Gao, l'association *Direy ben* (fin de la migration en sonrhaï) et celle des rapatriés de l'Algérie et de la Libye de la région de Gao créées respectivement en 2008 et 2018 sont des exemples.

Toutes ces associations des migrants de retour sont la résultante d'un seul contexte, celui de durcissement des politiques migratoires et des crises sociopolitiques dans les pays de destination des Maliens. Elles regroupent par conséquent, des migrants de retour ayant connu des expériences migratoires plus ou moins échouées. Par la mise sur pieds de ces organisations, il s'agit de mettre ensemble leurs efforts, forces et compétences en vue de créer les conditions idoines d'un meilleur vécu du retour dans le pays d'origine. Il s'agit aussi, de rester actifs dans le domaine migratoire depuis le pays d'origine en défendant les droits des migrants de façon globale et en cherchant des ressources pour une meilleure continuité du processus de réinsertion.

Ainsi, profitant du contexte de leur retour et encouragés par la démocratie, les migrants maliens, se sont constitués en associations, ont tissé des relations plus ou moins solides et investissent la gouvernance migratoire au travers des actions multiformes.

## **2.2. Actions des associations des migrants dans la gouvernance migratoire**

### **2.1.1. De l'assistance à la protection des migrants**

Depuis l'adoption de la politique migratoire nationale (PONAM) en septembre 2014, l'assistance et la protection des migrants sont devenues des actions prioritaires qui bénéficient de l'intervention de plusieurs acteurs dont les associations des migrants. Dans le milieu associatif,

les différentes interventions en termes d'assistance et de protection sont moins critérisées, ce qui n'est pas forcément le cas des organisations internationales disposant des critères qui sont excluants dans certains cas.

En revanche, l'assistance et la protection portées par les associations bénéficient en fonction de leurs moyens aussi bien aux migrants étrangers sur les routes migratoires qu'aux Maliens de retour y compris leurs membres. Les actions de plaidoiries constituent la première étape de différentes interventions. Elles consistent à défaut d'intervenir directement dans des situations délicates comme les risques d'exploitation des migrants, etc., d'informer les acteurs étatiques ou d'autres capables de gérer de telles situations. L'identification et le rétablissement des liens constituent aussi des actions qui s'inscrivent dans l'assistance et la protection des migrants aussi bien dans les pays d'accueil qu'au niveau du Mali.

En outre, les associations des migrants participent dans certains cas à la gestion des migrations de retour qui s'opèrent de façon massive en provenance de plusieurs pays dont notamment ceux du Maghreb au cours des dernières années. Dans ce cas, leur rôle consiste à accompagner les autorités nationales et l'OIM dans l'accueil des migrants au niveau de l'aéroport, à la cité des Maliens de l'extérieur et dans les autres centres d'accueil et d'hébergement. Parallèlement, plusieurs associations comme l'Association Malienne des Expulsés (AME), l'Association des Refoulés de l'Afrique Centrale au Mali (ARACEM), *Direy ben*, etc. disposent de nos jours de leurs propres centres. Elles y accueillent, orientent et hébergent des migrants avec lesquels elles sont entrées directement en contact et ceux référés dans certains cas, par d'autres acteurs dans le cadre des conventions de partenariat avec ces associations. L'extrait suivant de S.N, secrétaire à la communication de l'ARACEM en atteste : « *Nous intervenons dans les retours des Maliens, parce que nous avons des référencements de CICR qui nous réfère souvent des Maliens, pas forcément pour une prise en charge, mais au moins pour l'hébergement et on s'occupe de tout quand ils arrivent* ».

La mise en contact avec les migrants vulnérables s'accompagne des formes d'assistance alimentaire, sanitaire, psychosociale et d'assistance au retour dans les lieux d'origine. Cette dernière forme d'assistance, même si elle peut impliquer des migrants maliens de retour qui, à partir d'une ville du Mali peuvent éprouver parfois, des difficultés de rejoindre leurs localités d'origine, concerne plus les migrants étrangers. Pour jouer ce rôle, dans la plupart de cas, les

associations à défaut des moyens financiers propres comptent sur les soutiens des organisations internationales bi et multilatérales.

Quel que soit, le retour des migrants dans leurs localités d'origine ou leur réinstallation dans une autre localité du pays d'origine, donne lieu à des pratiques visant leur réinsertion socioéconomique.

### **2.2.2. De l'aide à la réinsertion des migrants maliens de retour**

Dans le domaine migratoire, l'aide à la réinsertion est une expression qui résulte de l'avènement des politiques de retour qui sont des alternatives aux mesures forcées de retour dans les pays occidentaux. Depuis, l'expression est devenue populaire et elle renvoie à un ensemble d'activités visant à mieux donner aux migrants de retour des perspectives pour une meilleure situation économique, financière et sociale dans leurs pays d'origine.

Pour ce faire, elle consiste en des formations professionnelles, en des formations sur la gestion d'entreprises et en de financements d'activités économiques en faveur des migrants de retour. Pour jouer leur rôle d'aide à la réinsertion, à l'instar d'ailleurs des autres formes d'interventions, les associations des migrants dépendent essentiellement des acteurs tiers, notamment internationaux qui mettent à leur disposition des moyens financiers. A titre illustratif, en collaboration avec l'ONG italienne TAMAT présente au Mali depuis 2008, le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), réalise des formations professionnelles, civiques et linguistiques en faveur des « candidats » à la migration professionnelle en Italie. Il finance également avec l'appui de son partenaire, des activités d'insertion et de réinsertion en faveur des migrants maliens de retour et des jeunes qui sont des « potentiels migrants ».

L'Association Malienne des Expulsés (AME) fait de même avec l'appui de ses partenaires internationaux comme Plan International, Action aide et ministère intérieur de l'Italie. En 2022 elle a réalisé plusieurs initiatives en faveur de la réinsertion économique des migrants maliens.

L'extrait ci-dessous de O.D, président de l'AME en témoigne :

Nous réalisons également des activités de réinsertion pour des migrants de retour revenus d'un peu partout à Bamako, Waleya, Kita, Bafoulabè et Mahina. L'année dernière (2022), nous avons accompagnés 850 jeunes que nous avons formés d'abord, en plus les doter des kits d'installation. Présentement (2023), l'équipe est à Kita pour d'autres projets qui viennent d'être lancés sur l'horticulture et d'autres filières.

Ces actions de réinsertion ainsi illustrées bénéficient dans certains cas, aux membres des associations dans le but de reconvertir leur échec migratoire en opportunité de réinsertion. Dans

d'autres cas, elles sont mises en œuvre dans un cadre transversal visant à avoir des impacts positifs aussi bien sur les migrants de retour que les potentiels migrants. Dans ce dernier cas, il s'agit des interventions dissuasives visant à créer des emplois dans les zones réputées être des lieux de forts départs et dans le but de maintenir les jeunes confrontés à la problématique professionnelle. Parmi les actions dissuasives, il convient d'évoquer les campagnes d'information et de sensibilisation qui polarisent aussi, les différentes interventions dans la gouvernance migratoire globale au Mali.

### **2.2.3. Informer et sensibiliser : une autre approche de protection des migrants**

L'information et la sensibilisation en faveur des migrants, des communautés et des potentiels migrants figurent parmi les approches de dissuasion de toute idée migratoire, notamment dans un cadre juridiquement « irrégulier ». Cette approche a émergé considérablement dans le contexte international de fermeture des frontières européennes en 1974 et de durcissement des politiques migratoires avec l'instauration des visas et la complication de leurs procédures. Par ce contexte, les migrants sont confrontés à la quasi-impossibilité de migrer dans les pays avec lesquels leurs pays d'origine ne disposent pas de conventions migratoires sur l'installation.

En réaction à ces difficultés de migrer de façon « légale », beaucoup de migrants recourent à la migration dite irrégulière pour sortir de leur immobilité. Cette forme migratoire engendre souvent des conséquences macabres dans le désert du Sahara, dans les océans et mers, et même dans les pays de destination où les migrants sont arrêtés, emprisonnés dans certains cas et expulsés dans leurs pays d'origine. Par exemple, en avril 2015, les services du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine ont enregistré trois cent soixante-seize (376) cas de jeunes maliens morts dans la Méditerranée.

Face à ces conséquences néfastes de la migration « irrégulière », l'approche d'information et de sensibilisation comme stratégie de gouvernance migratoire est développée. Dans le contexte malien, les actions qui s'y inscrivent se font dans les télévisions, dans les radios, lors des formations professionnelles, des ateliers et des tribunes de sensibilisation. Aussi, des panneaux publicitaires sur les bordures de la circulation routière ou à l'entrée de certains services étatiques ou d'organisations témoignent de l'intérêt qu'accordent les acteurs à cette approche dissuasive des départs « irréguliers ».

Les associations des migrants, bien que se disant neutres (on n'encourage pas et on ne décourage pas), figurent de façon incontournable parmi les acteurs d'information et de sensibilisation sur les

risques et dangers de la migration dite irrégulière. En fait, à défaut de gagner la bataille de l'ouverture des frontières, elles voient l'approche de dissuasion migratoire comme une autre manière de protéger les migrants. Ainsi, dans leurs rapports aux organisations internationales ou même à l'Etat malien, certaines associations sont considérées comme expertes dans ce domaine. De ce fait, elles bénéficient de nombreux programmes de renforcement de capacités et mettent aussi au compte des organisations internationales ou de l'Etat des campagnes d'information et de sensibilisation sur la migration « irrégulière ». Cette considération, elles la doivent aux années d'expériences migratoires qui font d'elles de connaisseurs incontestables des difficultés en migration, des comportements et de l'état d'esprit des migrants en circulation ou au retour. A titre illustratif, l'on peut souligner les interventions d'informations et de sensibilisations de l'Association Retour Travail et Dignité (ARDT) dans le cadre de ses partenariats avec plusieurs organisations, comme cela est prouvé par les propos ci-dessous d'un responsable de ARDT à Bamako :

Avec la coopération espagnole, nous sommes sur un projet d'informations et sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière dans les communes de Diarra et Yérére dans le cercle de Nioro. [...] Avec l'OIM, nous sommes également sur un projet depuis bientôt 2 ans, c'est également dans le cadre du même projet- informations et sensibilisations sur les risques et dangers de la migration irrégulière.

Par les différentes interventions, d'assistance, de protection, de réinsertion et de dissuasion etc., les associations des migrants sont connues comme des acteurs incontournables de la gouvernance migratoire au Mali. Leurs actions s'inscrivent globalement dans la même vision que celles des acteurs internationaux et des autorités nationales : gouverner les problèmes présents de la migration et prévoir la survenue d'autres par des actions dissuasives. Néanmoins, leurs interventions se caractérisent par des enjeux multiples qui les mettent en conflits les unes contre les autres et avec les acteurs du « haut ».

### **2.3. Les enjeux des interventions associatives**

#### **2.3.1. Des associations en quête d'un droit à la migration**

Les différentes actions des associations des migrants en collaboration ou non avec les acteurs étatiques ou d'organisations visent essentiellement la protection des migrants qui va de pair avec des facilités pour les déplacements de ces derniers dans les pays du champ migratoire. De ce fait, même si elles accompagnent d'autres acteurs, notamment ceux relevant des organisations bi et

multilatérales, elles ne partagent pas spécifiquement les logiques dans lesquelles s'inscrivent leurs interventions.

En effet, les approches s'entrechoquent. Pendant que les associations luttent pour une fluidité des migrations, les acteurs des institutions conçoivent et mettent en œuvre des actions visant essentiellement le maintien des migrants dans leurs pays d'origine. Concernant toutes les décisions politiques jugées moins favorables pour les migrants, elles jouent un rôle avant-gardiste en termes d'opposition et de pression sur les autorités nationales particulièrement. Pour jouer ce rôle, la plupart des associations des migrants sont inscrites dans des réseaux et associations transnationaux qui partagent leur vision protectrice des migrants et de facilités de migration. Leur moyen de pression reste essentiellement leurs capacités de mobilisation, de manifestation et de revendication au niveau national et dans la diaspora

Dans ce cadre depuis 2006, leur opposition et pression ont empêché en partie, les autorités nationales à signer des accords de retour et de réadmission des migrants « irréguliers » d'une part avec la France et d'autre part avec l'Union européenne. Dans la même veine, l'on peut inscrire les interprétations de certaines organisations de la société de la ville de Gao concernant la décente de la Sécurité d'Etat (SE) en 2018 contre les passeurs des migrants de cette ville. Bien que s'inscrivant dans la mise en œuvre de la loi n° 2012-023 du 12 juillet 2012 relative à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées, pour les associations des migrants de la ville de Gao, il s'agit d'une inscription du Mali dans l'externalisation des politiques migratoires européennes. Les propos suivants de M.D, Président d'une association des migrants maliens à Gao en attestent : « *C'est la sécurité d'État qui est venu à Gao pour arrêter 10 passeurs [...] c'est une influence de l'Union européenne sur les autorités maliennes, c'était pour démontrer à l'Union européenne que nous aussi, on fait quelque chose dans votre politique. C'est ça* ».

Au-delà, certaines associations se battent désormais pour une gouvernance alternative des migrations qui doit selon leur entendement, déposséder les Etats de leur monopole de prise de décisions ou de signatures d'accords, conventions etc, concernant les questions migratoires. Elle vise en revanche à renforcer la fonction d'accueil et d'hospitalité du Mali. Cette forme de gouvernance se traduit selon les registres des acteurs associatifs par l'implication considérable, voire incontournable d'autres acteurs comprenant les associations des migrants, les chercheurs, les collectivités, etc. Et cela dans le but de mieux prendre en compte les besoins des migrants qui,

selon ces associations sont méconnus par les Etats. L'extrait ci-dessous de notre entretien avec le Président d'une association des migrants à Gao, permet de corroborer ce qui est dit :

Nous nous rendons compte que chez nous, ce sont toujours les Etats qui accueillent, qui discutent les questions migratoires, ce sont toujours eux qui signent des protocoles, des accords des conventions par-ci, par-là, nous disons non, il faut arrêter, il faut aujourd'hui des nouveaux acteurs et c'est ça la gouvernance alternative [...] il faut que ces acteurs que je vais vous énumérer soient impliqués dans la gestion des questions migratoires. Il s'agit des collectivités locales, les migrants eux-mêmes, les organisations qui aident les migrants, les universitaires, les chercheurs, etc.

Toutefois, en dépit, de ces positionnements conflictuels vis-à-vis de l'Etat et des organisations bi et multilatérales, les associations des migrants dépendent considérablement des ressources de ces acteurs, ce qui engendre entre elles de conflictualités multiformes.

### **2.3.2. De la quête de ressources aux conflits de leadership entre associations**

Si certaines associations représentent depuis le Mali, la diaspora du pays, la plupart résultent des migrations de retour. De ce fait, l'investissement de la gouvernance migratoire présente de multiples enjeux. Il permet d'une part, d'aider, conseiller les migrants et d'être leur porte-voix en défendant leurs droits à la migration. D'autre part, il est une stratégie collective qui vise à reconvertir l'échec de l'expérience migratoire en opportunités économiques, sociales, voire politiques.

Cela s'observe au travers de l'intervention des associations des migrants dans les campagnes d'information et de sensibilisation, et aussi dans les initiatives de protection, d'assistance et de réinsertion des migrants. En étant des intermédiaires entre les Etats, les organisations bi et multilatérales et les migrants, les associations tirent leur « épingle du jeu » en accédant à des ressources multiples notamment financières. Ces dernières leur servent des sources de fonctionnement et de financement d'activités économiques de réinsertion pour leurs membres avant les migrants de façon globale.

Au-delà, si l'Etat voit les organisations internationales comme sources de financement, il est lui aussi, détenteur des ressources qui créent une véritable convoitise entre les associations des migrants. Ainsi, dans le milieu associatif des migrants, la quête d'une existence socioéconomique après le « retour échec » se double par celle d'une proximité politique de l'Etat. En effet, l'accès du HCME au statut d'utilité publique en 2009 a aiguillonné un bon nombre d'associations qui

misent désormais sur les dérivés d'un tel statut à savoir une reconnaissance politique de l'Etat qui va de pair avec une subvention financière.

Ainsi, selon le chargé des affaires sociales d'une association des migrants à Bamako : « *Notre association devait être prise en charge par le gouvernement malien, mais jamais [...]* ». Le Président d'une association des migrants à Gao poursuit : « *L'État ne nous assiste pas et ne reconnaît pas ce qu'on est en train de faire. Nous, on aimerait, qu'on dise qu'aujourd'hui notre Etat nous félicite pour ce qu'on est en train de faire, parce qu'on a 15 ans d'existence. Ça ne dérange rien, qu'est-ce que ça fait [...]* ».

À la quête de ce statut, s'ajoute celle pour la représentation des Maliens établis à l'extérieur dans les institutions étatiques et auprès des organisations bi et multilatérales. Celle-ci crée de fortes rivalités entre certaines associations des migrants. En effet, bien que le HCME soit reconnu comme l'organisation faitière des Maliens de l'extérieur, en 2015, des dissidents de cette association ont créé aussi le Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM). Ce dernier œuvre dans le même domaine que le HCME, à savoir représenter la diaspora malienne auprès des pouvoirs publics, et assurer la défense et la promotion des intérêts de cette couche importante de la population malienne. A côté de ces principales associations, il existe plusieurs autres qui évoluent également dans le même domaine de la migration.

Le premier inconvénient de cette situation est la division des Maliens vivant à l'étranger, alors que l'esprit qui a prévalu à la Conférence nationale de 1991 et qui a conduit à la création du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur, visait l'érection d'une seule faitière représentative de l'ensemble des Maliens établis à l'extérieur. Aujourd'hui, l'on se retrouve très éloigné de cet idéal à cause du nombre d'associations des Maliens de l'extérieur, de l'évolution et de la diversité d'opinions. Ainsi, la gestion des Maliens établis à l'Extérieur est marquée par des conflits internes et externes aux associations, ce qui rend leur gestion très compliquée pour le département de tutelle. Cette situation pose aussi la véritable question d'un interlocuteur de la diaspora auprès des pouvoirs publics et des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la migration.

### **3. Discussion**

L'apparition des associations des migrants et leurs interventions dans la gouvernance migratoire ont été analysées par plusieurs travaux. Selon C. Daum (1998, p. 17), en France, les pratiques associatives des migrants maliens remontent à 1981. Les associations y sont

organisées essentiellement autour des logiques villageoises et inter-villageoises qui les incitent en outre, à investir de façon collective, le développement social dans le pays d'origine. Au-delà de la démocratie qui octroie la liberté d'association, D. Gary-Toukara (2016, p. 38) souligne que c'est l'abandon d'une véritable politique de gestion des questions migratoires qui explique à moitié l'émergence des organisations de la société civile dans l'accueil des expulsés ainsi que dans les autres contextes semblables. De leur côté, B. Camara, B.F. Traoré, E. Dicko (2011, p.35) ; A. Sylla, 2019 (p.176 et 253) affirment que ce sont les stratégies politiques de gestion des migrations de retour encourageant le regroupement des migrants autour des activités collectives et les difficultés de gestion des organisations initialement mises en place qui participent à la multiplication du nombre d'associations des migrants au Mali.

S'agissant des interventions des associations, (S. Soukouna, 2011, p.57 et 2020, p.75 ; D. Gary-Toukara, 2013, p.52 ; B. Keita et S.A. Maïga, 2022, p.4), attirent l'attention sur l'opposition et la pression des associations qui ont empêché en partie, les autorités nationales à signer des accords de retour et de réadmission des migrants « irréguliers » d'une part avec la France et d'autre part avec l'Union européenne. B. Laffort (2019, p.118 ) ajoute que les actions des associations envers les migrants de retour sont matérielles et psychologiques, et se traduisent par l'entraide, la solidarité, le soutien financier ou logistique, etc. Dans le même sens, C. Lecadet (2018, p.68-69) ajoute que, les valeurs de solidarité et de fraternité qui lient les migrants à l'étranger et qui leur permettent de naviguer entre les obstacles, sont les mêmes qui les lient lorsqu'ils sont brutalement renvoyés dans leurs pays d'origine.

Du fait de leurs interventions, les associations des migrants sont présentées à l'instar des ONG comme les acteurs de la gouvernance horizontale des questions migratoires (M. Bassi et S. Fine, 2013, p.81). Cela se manifeste par le fait que depuis leurs pays d'origine, les associations s'érigent comme des représentants de l'ordre mondial des migrations, face aux Etats qui les ont expulsés et leurs propres Etats (C. Lecadet, 2018, p.69). M. Beaujeu (2009, p.150-151), ajoute que les associations ont des divergences avec les acteurs étatiques et ceux d'organisations. Celles-ci se manifestent par le fait que pour les associations, l'accent de la gouvernance migratoire doit être mis sur la protection des migrants, alors que les acteurs par le « haut », priorisent la lutte contre les « migrations irrégulières ».

## Conclusion

Cette étude visait à mettre en lumière les enjeux des interventions des associations des migrants dans la gouvernance migratoire au Mali. Il convient de retenir que par la démocratie et le contexte migratoire marqué des retours massifs, les migrants maliens se sont constitués en plusieurs associations. Ces dernières mènent des actions de protection, d'assistance et de défense des droits des migrants, ce qui fait d'elles un véritable « contre-pouvoir ». Cependant, au-delà du combat commun pour les migrants, elles se caractérisent par des divergences, des tensions qui sont surtout attisées par la convoitise des ressources étatiques et celles d'organisations, mais également, par la quête de leadership dans le paysage associatif des migrants. Cette situation, en plus de rendre difficile leur gestion, pose aussi la véritable question d'un interlocuteur de la diaspora auprès des pouvoirs publics et des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur migratoire.

## Références bibliographiques

- AMAR Jacques, 2014, « Les migrations contemporaines entre droits de l'homme, liberté de circulation et droit au retour », *Hommes et migrations*, n°1306, pp. 141 à 147, [En ligne], <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2848>, consulté le 14 mars 2024.
- BASSI Marie et FINE Shoshana, 2013, « La gouvernance des flux migratoires “indésirables”. Cas d'étude de Calais et Lampedusa », *Hommes & migrations*, n°1304, pp. 77 à 83, [En ligne], <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2647>, consulté le 14 mars 2024.
- BEAUJEU Mélodie, 2009, « Vers une gouvernance mondiale des migrations : enjeux, réalités et perspectives », *Migrations Sociétés*, vol.1, n° 121, pp. 147 à 158, [En ligne], <https://doi.org/10.3917/migra.121.0147>, consulté le 14 mars 2024.
- CAMARA Bakary, TRAORE Bakary, DICKO Elie et SIDIBE Moro, 2011, *Migration et tensions sociales dans le sud du Mali*. Rapport de recherche, Dakar, CODESRIA, n°9, ISBN : 978-2-86978-501-4.
- DAUM Christophe, 1998, *Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala.
- GARY-TOUNKARA Daouda, 2016, « 1964 : Le Mali réinsère ses ressortissants expulsés » *Plein droit*, vol.1, n°108, pp. 35 à 38, [En ligne], <https://doi.org/10.3917/pld.108.0035>, consulté le 14 mars 2024.

- GARY-TOUNKARA Daouda, 2013, « La gestion des migrations de retour, un paramètre négligé de la grille d'analyse de la crise malienne », *Politique africaine*, vol.2, n°130, pp. 47 à 68, [En ligne], <https://doi.org/10.3917/polaf.130.0047>, consulté le 14 mars 2024.
- KEITA Seydou, 2009, Migrations internationales et mobilisation des ressources. Les Maliens de l'extérieur et la problématique du développement, in BABY-COLLIN Virginie et al., (dir.), *Migrants des Suds*, Marseille, IRD Éditions, p. 217 à 235.
- KEITA Boulaye et MAÏGA, Soumana A, 2022, « La mise en œuvre du plan d'actions de la Valette au Mali : Initiatives de dissuasion migratoire et de réinsertion des migrants de retour pour quel résultat ? », *L'Espace Politique*, vol. 46, n°1, [En ligne], <http://journals.openedition.org/espacepolitique/10900>, consulté le 14 mars 2024.
- LAFFORT Bruno, 2019, « Migrations de retour : l'exemple des Péruviens en Espagne, du "choix" de retourner à l'expérience du retour » *Migrations société*, vol. 1, n°175, pp. 105 à 122, [En ligne], <https://doi.org/10.3917/migra.175.0105>, consulté le 14 mars 2024.
- LECADET Clara et Network of Ex-Asylum Seekers in Sierra Leone, 2018, « Frères dans l'expulsion », *Association Vacarme*, vol. 2, n° 83, pp. 67 à 71, [En ligne], <https://doi.org/10.3917/vaca.083.0067>, consulté le 14 mars 2024.
- SOUKOUNA Sadio, 2011, *L'Échec d'une coopération franco-malienne sur les migrations : les logiques du refus malien de signer*, Mémoire de master en sciences politiques, Université Paris Panthéon Sorbonne, Paris, France.
- SOUKOUNA Sadio, 2020, « L'État malien entre négociations et résistances dans la formulation de politiques sur les migrations », *Anthropologie & développement*, pp. 69 à 84, [En ligne], 51 | 2020, mis en ligne le 01 juin 2021, <http://journals.openedition.org/anthropodev/966>, consulté le 14 mars 2024.
- SYLLA Almamy, 2019, *"C'est devenu si je savais" : les trajectoires de réinsertion des rapatriés maliens de la Côte d'Ivoire et de la Libye entre 2002 et 2017*. Thèse de doctorat en Anthropologie, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Bamako, Mali.
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, 2017, *La question migratoire au XXI siècle, migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.